

Le *Courrier de Lyon* donne comme certain que, par suite d'une convention intervenue entre le Saint-Siège et le gouvernement autrichien, convention dont le ministère français aurait eu connaissance, des troupes autrichiennes vont être dirigées vers les Légations.

La *Gazette universelle* d'Augshourg, en publiant sur les affaires de Cracovie un résumé emprunté à divers journaux allemands, le fait précéder de l'article suivant, qui caractérise les auteurs et les motifs de l'insurrection :

Tout indique que le soulèvement avait été préparé de longue main et que l'on avait choisi les journées du 17 au 21 février comme l'époque où elle devait éclater sur tous les points de la Pologne. Jusqu'au moment de la déclaration faite par l'aristocratie des émigrés polonais à Paris et par le prince Czartoryski, ce parti avait déclaré dans tous les journaux dont il disposait qu'il ne prendrait aucune part à ces dernières tentatives d'insurrection, qui prépareraient à leurs pauvres frères du royaume de Pologne et de la Lithuanie un sort plus malheureux encore et placeraient dans une fautive position leurs compatriotes du grand-duché de Posen et de la Gallicie. Ce qui paraissait confirmer cette déclaration, c'est que le général Chlopizki, généralissime des troupes polonaises lors de la révolution de 1830, avait refusé le commandement qui lui fut offert à Cracovie et qu'il s'était retiré sur le territoire prussien. Aucun des hommes qui avaient joué un rôle important en 1830 ne voulut paraître sur le théâtre de la lutte. Le bruit avait couru que le général Szembek, de l'école de Napoléon, était à Cracovie, mais ce bruit ne s'est pas confirmé.

On a vu, par plusieurs documents, que les principaux chefs polonais se sont empressés de propager les plaintes sur les souffrances de l'église catholique en Pologne, de ses prêtres et de ses religieux, et que par là ils ont allumé le feu qui devait bientôt faire explosion sur les rives de la Vistule, de la Wartha, du Danéper et dans les Karpathes.

La foule du comité polonais aristocratique, le *Trois-Mars*, donnait l'exemple, qui était fidèlement suivi par *Polonia*; dans le numéro du 8 mars de ce dernier journal, il se trouve une réclamation d'un certain Valentin Wlodekowski, dans laquelle il tombe l'opinion qui prétend qu'il se manifeste trop d'esprit communiste dans les premières proclamations révolutionnaires de Cracovie, et il assure que les Cracoviens et les Polonais en général ne nourrissent jamais des sentiments anti-catholiques, intimement convaincus qu'ils sont que la religion catholique est la seule base de leur nationalité, le seul espoir de leur avenir. Cependant on ne saurait nier qu'il ne règne un certain esprit communiste dans les proclamations des chefs de l'insurrection de Cracovie. Déjà le premier Manifeste du gouvernement national de la cause polonaise porte ce cachet. Quand on sait que la révolution de 1830 a échoué parce que les chefs aristocratiques ne pouvaient se décider à un grand acte législatif en faveur des basses classes, quand on sait que même dans le dix-huitième siècle, avant que ces aristocrates adoptassent seulement le principe des concessions, on voit, par les proclamations des chefs révolutionnaires de Cracovie, empreintes de saint-simonisme et de socialisme, que l'ardeur impétueuse des démocrates avait eu enfin le dessus, ou du moins que les partisans des opinions démocratiques ont été portés au premier rang par la force des choses, bien qu'ils ne fussent appelés à devenir les chefs d'un grand mouvement ni par leur position sociale ni par la supériorité de leur esprit. Les arrestations de Posa et la destruction des projets de soulèvement des gentilshommes galliciens ont eu probablement pour résultat, que ceux qui devaient jouer les principaux rôles n'ont pu paraître sur la scène.

Nouvelles de Belgique.

Un document qui doit éclairer le public sur les causes précises de la dissolution du précédent cabinet, vient de paraître au *Courrier de Lyon*.

par M. Van de Weyer et ses collègues, expliquant les dissentiments survenus entre eux, au sujet du projet de loi sur l'enseignement moyen.

Dans deux projets de loi sur l'enseignement moyen, successivement déposés par M. Van de Weyer, avec le texte en regard des articles du projet de loi de 1834, concernant cet enseignement.

Il est positif comme on l'a dit, que M. Van de Weyer, en offrant au roi sa démission de chef du département de l'intérieur, avait aussi déposé entre les mains de S. M. sa démission de ministre plénipotentiaire auprès de la reine de la grande-Bretagne. On assure que ces jours derniers, M. Van de Weyer a insisté de nouveau pour l'acceptation de sa double démission, d'autant plus que, selon ce qu'on rapporte, en rentrant dans la vie privée, il se sentait particulièrement satisfait à ces convenances personnelles et de famille. Mais le roi aurait insisté pour qu'il conservât ses

fonctions de représentant de la Belgique à Londres, s'appuyant, entre autres motifs, sur les sentiments de la souveraine du royaume-muni à l'égard de M. Van de Weyer.

Celui-ci a donc consenti à retirer sa démission, et il part, dit-on, demain ou après-demain pour aller reprendre à Londres des fonctions qu'il a toujours remplies avec tant de distinction.

Pour compléter l'instruction dans l'affaire De Ridder et Borgnet, M. le Juge d'instruction doit avoir envoyé à M. Nothomb, actuellement à Berlin, une série de questions avec demande de transmettre à la justice tout ce que ce ministre peut connaître de faits relatifs à MM. De Ridder et Borgnet, et qu'il croit de nature à jeter de la lumière sur le procès qui s'instruit. Cet envoi de questions et cette demande font supposer que, plus tard, M. Nothomb sera cité à comparaître pour déposer, comme témoin, sur les faits qui lui sont connus.

On nous rapporte que M. Nothomb refuse de répondre et conteste à la magistrature le droit d'interroger un ministre ou un ancien ministre sur des faits de l'ordre administratif que le ministre croit pouvoir ranger dans la catégorie des secrets d'Etat. C'est, comme on voit, une question de pouvoir judiciaire et d'indépendance administrative. (Commerce belge.)

Nouvelles de France.

La chambre des députés de France a pris en considération dans sa séance de samedi, une proposition de M. François Delors, portant des modifications à apporter aux lois sur les associations, proposition à laquelle les événements de Saint-Etienne donnent un caractère d'urgence qui engagera sans doute la législature française à la voter au plus tôt définitivement.

Les nouvelles que nous donnons plus loin nous apprennent les craintes sérieuses qui existaient à Lyon et à Saint-Etienne sur l'issue de la grève des ouvriers qui menace de devenir générale dans toute l'étendue du bassin houiller de la Loire.

RÉCIT COMPLET DES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DE SAINT-ÉTIENNE.

On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* : L'autorité ne se doutait de rien lorsque lundi 30 mars, dès 6 heures du matin, les mineurs du *Gagne-Petit* étaient en pleine révolte.

En effet, les ouvriers mineurs du *Gagne-Petit* avaient déclaré unanimement qu'ils ne descendraient pas dans les mines tant qu'on ne leur donnerait pas une augmentation.

Des puits Thibault et Jabin, ils se portèrent sur ceux de Berard, de Beville, de Neyron, du Grand-Treuil, de la Grande-Rompe, de Soleil-Laroche, pour faire connaître leurs intentions à leurs camarades et les presser de les imiter. Dans quelques mines ils menacèrent de couper les cordes et dans d'autres ils jetèrent les pierres au fond des puits; ce qui serait, assure-t-on, un signe convenu de soulèvement général parmi les mineurs.

Le lieutenant de gendarmerie fut le premier averti; mais se sentant impuissant avec un piquet de gendarmerie pour comprimer le mouvement, il fit savoir au procureur du roi que la présence de quelques soldats était indispensable.

Averti à son tour, le général Charron, commandant le 66^{me} régiment de ligne en garnison à Saint-Etienne, envoya à 8 heures 1/2 un détachement de 30 hommes avec un lieutenant; mais il crut prudent de ne leur donner aucune cartouche.

Quand ce détachement de 30 hommes vint sur les lieux avec le procureur du roi M. Bouchélat, les mineurs se trouvaient à l'Union-Française, sur le puits au-dessus de la Maison-de-Ville de cette commune, à 20 minutes de distance environ du centre de Saint-Etienne.

Le procureur du roi et M. Neyron, maire de l'Union-Française, auxquels s'étaient joints le commissaire de police de la commune et le lieutenant de gen-

darme, mais ceux-ci, n'ayant pas assez de soldats et de munitions, qui se trouvaient plus exactes que les fusils, se jetèrent avec violence sur les soldats pour leur arracher les prisonniers.

Le procureur du roi et le détachement commandé par son officier durent alors se retirer dans la mine de Soleil-Laroche, pour mettre les prisonniers en lieu de sûreté.

Mais les soldats, le procureur du roi et les gendarmes se trouvant emprisonnés eux-mêmes dans ce bâtiment, ils avaient été tout aussitôt cernés par les mineurs qui, interceptant la porte, leur déclarèrent sans proférer néanmoins aucune menace, aucune provocation, sans se livrer à aucune violence, qu'ils ne les laisseraient sortir de la mine que quand leurs camarades seraient délivrés.

Le procureur du roi voulut à tout prix garder les prisonniers; il trouva un moyen de faire savoir au général dans quelle situation il se trouvait et lui demanda un renfort de troupes en spécifiant qu'on lui avait enlevé les soldats de Beville et de poudre.

Le général Charron expédia donc un nouveau détachement de 60 hommes avec un capitaine et un officier; mais les 60 hommes ne reçurent pas immédiatement des cartouches; ils arrivèrent sur les lieux désarmés comme l'étaient les soldats du premier détachement.

Ce détachement de 60 hommes prit position à quelque distance de la mine et M. Charron, tenant son cheval par la bride, traversa les groupes qui cernaient

Soleil-Laroche, adressant la parole à tous avec douceur, leur parlant raison et les rassurant. La foule s'écartant avec respect, le général put ainsi parvenir jusqu'au 1^{er} détachement des 30 hommes emprisonnés dans la mine, tout en gardant ses prisonniers.

Le procureur du roi conféra alors avec le général, et la diversion qu'opéraient les 60 hommes de renfort permit enfin aux détachements de se réunir. Ce fut alors, mais seulement alors, qu'il leur fut distribué des cartouches.

En ce moment le général, les officiers et les soldats furent assaillis de pierres, de ces grosses pierres qui couvrent le sol en cet endroit.

Les 100 hommes de troupes se formèrent en bataillon carré, à quelques pas du Soleil-Laroche, ayant au centre les prisonniers, le procureur du roi, le commissaire de police, le lieutenant de gendarmerie et les officiers, et dans cette position, ils essayèrent de traverser les rassemblements et descendirent la pente qui conduit à la maison-de-ville d'Outre-Furens, dans la direction de Saint-Etienne.

Le général, remonté en selle, était, ainsi que M. Neyron, en dehors du carré, ne se préoccupant que de calmer les esprits. Mais l'irritation de la foule était à son paroxysme; tout effort était vain. Les prisonniers! les prisonniers! rendez-nous nos camarades! ils ne sont pas plus coupables que nous! Léchés-les! Léchés-les! et mille autres cris perçaient les airs de telle sorte que la voix d'un ou de deux hommes de cœur et de raison devait être impuissante. Dans ce fatal instant, entre 10 et 11 heures, une nouvelle pluie de projectiles tomba en plein sur le carré, blessa grièvement plusieurs militaires, ensuite la foule se rua avec rage sur les soldats, et bientôt quelques coups de fusil, puis une fusillade se firent entendre.

Les soldats avaient fait feu sur les mineurs, sur les femmes, sur les enfants, sans qu'aucune sommation eût eu lieu, sans même qu'aucun ordre eût été émis.

Deux victimes avaient été atteintes; une seule, une pauvre jeune femme, Marie Girodot, était restée morte sur le coup, frappée de deux balles à la tête. A 11 heures 1/2, les soldats, moins en vainqueurs qu'en fuyards, car la foule n'a pas cessé de les harceler, rentrèrent à Saint-Etienne, ramenant les prisonniers et le procureur du roi, qui étaient restés derrière eux. Le général en tête les a précédés jusqu'à la prison, et depuis midi, l'ordre est plus calme à regard d'Outre-Furens et à Saint-Etienne.

Le corps de la femme Girodot n'a été levé qu'à 8 heures du soir; jusque-là, ce cadavre est resté au rez-de-chaussée de l'habitation d'un pauvre mineur, mal défendu contre les importunités des curieux.

Les blessés, au nombre de 12, ont été presque tous transportés à l'hôpital. Parmi les soldats, on compte 12 militaires plus ou moins blessés.

Le général Charron a reçu une pierre à la tête et une forte contusion au bras.

Sept ouvriers mineurs sont en prison, sur l'inculpation de coalition avec violence.

Hier mardi, 31, il y avait chômage aux trois puits du Gagne-Petit, ainsi que dans ceux de Berard, de Beville, de Neyron, du Grand-Treuil et de la Grande-Pomme.

Hier, dans la soirée, des troupes ont été envoyées dans la direction de la Montagne.

Aux récits contenus dans le *Courrier de Saint-Etienne*, le *Courrier de Lyon* ajoute :

Des rumeurs alarmantes ont encore circulé le 1^{er} au soir et le 2^{au} matin sur la situation du bassin houiller de Saint-Etienne. On disait qu'une nouvelle collision plus sanglante que la première avait de nouveau éclaté entre la troupe et les ouvriers insurgés. Heureusement il n'y a rien de vrai dans ces bruits.

Aucun nouveau conflit n'a eu lieu D'après les nouvelles d'aujourd'hui, arrivées par le courrier de dix heures, la grève continuait et continuait maintenant les mines de Firminy et de la Ricamarie. Les ouvriers travaillaient assés dans la campagne, mais sans commettre aucune violence. L'autorité se contentait de surveiller et ne se livre à aucun acte de nature à augmenter l'irritation, et à servir de prétexte au désordre.

Cet état de choses se prolongera jusqu'au moment où les ouvriers en grève sentiront le besoin de travailler. On craint que quand ce moment sera venu, de nouvelles collisions ne surviennent par suite des dissidences qui éclateront entre ceux qui voudront reprendre l'ouvrage, et ceux qui s'opposeront à la reprise.

Par pure précaution, des renforts de troupe ont été dirigés de Lyon sur Saint-Etienne. Le bassin de Rive-de-Gier est dans un état de calme parfait.

On nous envoie une lecture particulière de Saint-Etienne, en date du 1^{er} avril.

Les puits de la Ricamarie ont été arrêtés par une bande très-nombreuse d'ouvriers, à laquelle M. Meynier et ses ouvriers n'ont pas cru devoir faire résistance. A 4 heures, les ouvriers se sont réunis à Cottelhalles, et ont décidé que le lendemain, tous les ouvriers de chaque puits nommeraient un commissaire qui proposerait un tarif; en un mot, c'est la répétition de ce qui s'est passé à Rive-de-Gier en 1844.

M. Grizot a prononcé un long discours lors de la discussion relative au traité franco-belge. Nous en reproduisons la partie dans laquelle cet homme d'Etat traite la question de liberté commerciale.

Il ne faut pas croire que pendant que nous traitons avec la Belgique, les autres puissances qui ont intérêt à traiter avec elle ne s'en préoccupent pas aussi; que l'Allemagne ne travaille pas à entraîner la Belgique dans le cercle de ses intérêts! Leurs efforts prennent un caractère sur lequel l'attention de la chambre a été appelée avant-hier par l'honorable M. Wustemberg. Ce n'est pas seulement pour entraîner la Belgique dans un système d'échanges que la Prusse et le Zollverein cherchent à traiter avec elle; c'est pour se faire de la Belgique et du port d'Anvers en particulier un pays de transit qui ouvre à l'Alle-

et trouvait ses bottes trop bien vernies. Cependant elle n'avait pas de nobles et si intelligentes, réunies indistinctement par le besoin d'amour maternel et filial, avaient réussi à se comprendre sans parler de rien et à économiser toutes les préparations que l'on se doit entre amis pour établir cette vérité matérielle d'où dépend la vie.

Albert enfin avait pu dire à sa mère sans la faire pailler : — Ma mère, nous n'avons plus d'argent.

Jamais Mercédès n'avait véritablement connu la misère; elle avait souffert, dans sa jeunesse, parlé elle-même de pauvreté; mais ce n'est point la même chose; besoin et nécessité sont deux synonymes entre lesquels il y a tout un monde d'intervalle.

Aux Catalans, Mercédès avait besoin de mille choses, mais elle n'avait jamais de certaines autres. Tant que les filets étaient bons, on prenait du poisson; tant qu'on vendait le poisson, on avait du fil pour entretenir les filets.

Et puis, isolée d'amitié, n'ayant qu'un amour qui n'était pour rien dans les détails matériels de la situation, on pensait à soi, chacun à soi, rien qu'à soi. Mercédès, du peu qu'elle avait, faisait sa part, aussi généreusement que possible; aujourd'hui elle avait deux parts à faire, ce cela avec rien.

L'hiver approchait; Mercédès, dans cette chambre, nue et déjà froide, n'avait pas de feu, elle donnait un calorifère aux mille branches chauffait autrefois la maison depuis les anichandres jusqu'au boudoir; elle n'avait pas une pauvre petite fleur, elle dont l'appartement était une serre chaude peuplée à prix d'or!

Mais elle avait son fils. L'exaltation d'un devoir peut-être exagéré, les ans, soutenus jusqu'à dans les spéculations financières.

L'exaltation est presque l'enthousiasme, et l'enthousiasme rend incapable de choses de la terre.

Mais l'enthousiasme s'était calmé, et il avait fallu redescendre peu à peu du pays des rêves, au monde des réalités.

Il fallait enfin causer du positif, après avoir appuyé sur l'idéal. — Ma mère, disait Albert au moment même où madame Danglard descendait l'escalier, compions un peu, tout ça, nos richesses, si l'on veut, mais besoin d'un total pour échafauder mes plans.

— Total, rien, dit Mercédès avec un douloureux sourire.

— Si fait, ma mère, total, trois mille francs d'abord, et j'ai l'intention, avec ces trois mille francs, de mener à nous deux une adorable vie.

— Enfant! soupira Mercédès.

— Hélas! ma bonne mère, dit le jeune homme, je vous ai maltraitée

Maintenant, madame, dit Debray, vous avez une existence magnifique, que qu'on vous donne, soit en livres de rente, ce qui est énorme pour une femme qui ne pouvait avoir une maison d'ici à un an au moins. C'est un privilège pour toutes les fantaisies qui vous passeraient par l'esprit; sans compter que si vous voulez vous en aller à l'étranger, au regard au passé qui vous échappe, vous l'avez en vous-même; madame! et je suis disposé à vous offrir, oh! à titre de prêt, bien entendu, tout ce que je possède, c'est-à-dire un million sixante mille francs.

Merci, monsieur, répondit la baronne; merci; vous comprenez que vous me remettez le beaucoup plus qu'il ne faut à une pauvre femme qui ne compte pas d'ici à longtemps du moins reparaître dans le monde.

Debray fut étonné un moment, mais il se remit et fit un geste qui pouvait se traduire par la formule la plus polie d'exprimer cette idée :

Comme il vous plait!

Madame Danglard avait peut-être jusque-là espéré encore quelque chose, mais quand elle vit l'argent insouciant qui venait d'échapper à Debray et le regard oblique dont ce geste était accompagné, ainsi que la révérence profonde et le silence significatif qui le suivit, elle releva la tête, ouvrit la porte et, sans fureur, sans secousses, mais aussi sans hésitation, elle s'élança dans l'escalier, décidant même d'adresser un dernier salut à celui qui la laissait partir de cette façon.

Bah! dit Debray lorsqu'elle fut partie; beaux projets que tout cela, elle restera dans son hôtel, lira des romans, et juchera sur l'araignée, ne pouvant plus jouer à la domine.

Et il reprit son carnet, s'occupant avec le plus grand soin les sommes qu'il venait de payer.

Il ne reste un million sixante mille francs, dit-il. Quel malheur que mademoiselle de Villefort soit morte! comme la me convenait ses diables rapports, et je l'eusse épousée.

Mademoiselle de Villefort, se dit son habitude, et attendit que madame Danglard fut partie depuis vingt minutes pour se décider à partir à son tour; pendant ces vingt minutes, Debray fit des chiffres, s'occupant posée à être de l'argent.

Ce personnage diabolique que toute imagination aventureuse eût créé avec plus ou moins de bonheur, si l'usage n'en avait acquis la propriété dans le monde; Amodée, qui enlevait la croûte des maisons pour en voir l'intérieur, était dans un singulier spectacle s'il eût été au moment où Debray faisait ses chiffres, au fond du petit hôtel de la rue Saint-Germain.

Au-dessus de cette chambre où Debray venait de partager avec madame Danglard, dans un appartement où il y avait une autre chambre peuplée au-

si d'habitants de notre connaissance, lesquels ont joué un rôle assez important dans les événements que nous venons de raconter pour que nous les retrouvions avec quelque rapidité.

Il y avait dans cette chambre Mercédès et Albert. Mercédès était bien changée depuis quelques jours, non pas que, même au temps de sa plus grande fortune, elle eût jamais été la faste orucelleux qui trahit visiblement avec toutes les conditions, et fait qu'on ne reconnaît plus la femme aussitôt qu'elle vous apparaît sous des habits plus simples; non pas davantage qu'elle fut tombée à cet état de déshonneur; non est contrainte de revêtir la livrée de la misère; non; Mercédès était changée parce que son cœur ne brillait plus, parce que sa bouche ne souriait plus, parce qu'elle avait un perpétuel embarras arrêtant sur ses lèvres le mot rapide que lançait autrefois son esprit toujours préparé.

Ce n'était pas la pauvreté qui avait hérité l'esprit de Mercédès; ce n'était pas le manque de courage qui lui rendait pesante sa pauvreté; Mercédès descendue du milieu dans lequel elle vivait, parce que dans la nouvelle sphère qu'elle s'était choisie, comme ce personnage qui sortent d'un salon splendidement éclairé pour passer subitement dans les ténèbres; Mercédès semblait une reine descendue de son palais dans une chambre, et qui réduite au strict nécessaire, ne se reconnaît ni à la vaisselle d'argile qu'elle est obligée d'apporter elle-même sur la table, ni au grabat qui a succédé à son lit.

En effet, la belle Catalane ou la noble comtesse n'avait plus ni son regard fier ni son charmant sourire, parce qu'en arrêtant ses yeux sur ce qui l'entourait elle ne voyait que d'affligeants objets; c'était une chambre dépourvue d'un de ces papiers gris sur gris, que les propriétaires économes choisissent de préférence comme étant les moins salissants; c'était un carreau sans tapis; c'étaient des meubles qui appelaient l'attention et forçaient la vue de s'arrêter sur la pauvreté d'un laird; toutes choses enfin qui rompaient par leurs tons criards l'harmonie si nécessaire à des yeux habitués à un ensemble élégant.

Madame de Moreuil vivait là depuis qu'elle avait quitté son hôtel; la tête lui tournait devant ce silence éternel comme elle tourne au voyageur arrivé sur le bord d'un abîme; s'apercevant qu'à toute minute Albert la regardait à la dérobée pour juger de l'état de son cœur, elle s'était astreinte à un monotone sourire des lèvres qui, en l'absence de ce fils si doux, se transformait en un simple réverberation de lumière; c'est à dire d'une clarté sans chaleur.

De son côté, Albert était préoccupé; il était gêné par un reste de luxure qui l'empêchait d'être de sa condition actuelle; il voulait sortir sans parti, et trouver ses vêtements plus blanches; il voulait courir la ville à pied,

... avec les grands marchés lointains. L'Allemagne et la Belgique ont cet avantage qu'elles n'ont pas de colonies, par conséquent, dans leurs rapports avec les grands marchés lointains, elles ne sont pas embarrasées, comme le sont la France, l'Angleterre et d'autres pays, par leurs colonies et les privilèges qu'ils sont obligés de leur accorder. L'Allemagne tient donc extrêmement à s'ouvrir avec les grands marchés lointains, et à trouver là, pour son industrie naissante qu'elle étouffe soigneusement, de nouveaux débouchés.

Et bien ! c'est la Belgique qui offre à l'Allemagne les moyens de transit pour arriver à ces marchés lointains, c'est Anvers qui doit devenir, dans la pensée des hommes d'Etat, dont je parle, le grand port de commerce de l'association allemande. Il y a un travail très assidu, très actif, dirigé vers ce but. L'Allemagne comprend sans peine que ce but est beaucoup plus important que l'Allemagne que l'échange des productions indigènes entre la Belgique et l'Allemagne ; il s'agit de marchés bien plus étendus, bien plus considérables que la Belgique, dont le port d'Anvers doit, pour l'Allemagne, être le chemin. Les hommes d'Etat qui dirigent les affaires d'Allemagne et de Prusse font donc tous leurs efforts vers ce but ; ils sont prêts à faire des concessions considérables à la Belgique, non pas pour échanger avec elle plus ou moins de produits de tissus, mais pour envoyer leurs produits dans les grands marchés lointains de l'Amérique et de l'Asie. Ne vous y trompez pas, la Belgique a l'importance bien plus grande que celle qu'elle peut tirer de son propre marché. C'est dans ce sens que les efforts de l'Allemagne se dirigent. Nous avons un grand intérêt à décourager ces efforts, si vous n'avez avec la Belgique que des rapports commerciaux réglés à des termes très courts, si la concurrence conclue avec elle, si les avantages concédés sont à temps très courts, le découragement n'arrivera pas. Il faut que l'Allemagne croie que notre situation envers la Belgique, que nos rapports avec elle sont établis pour un certain temps, qu'il y a à la Belgique quelque chose de définitif, qu'on ne peut pas le changer. Si on n'a pas cette idée, si on peut espérer que bientôt les relations commerciales avec la Belgique ne seront plus les mêmes, tenez-vous certain que ce travail, ces efforts des hommes d'Etat prussiens redoubleront d'activité comme d'habitude. Il y a donc là un motif à la fois politique et un motif commercial qui vous conseillent fortement de donner à vos rapports avec la Belgique une certaine consistance, une certaine durée. C'est à ce prix que votre influence politique et commerciale en Belgique dépassera les tentatives qui se dirigent contre vous.

Voilà la grande raison politique pour les six ans assignés à la durée du traité. Ajoutez à cet avantage l'importance, la gravité du danger qu'on voit dans cette durée. Quel était le danger dont on se plaignait sous la convention de 1842 ? Je le disais tout à l'heure, c'était la chance de l'avenir, l'invasion imminente de notre marché, par les produits tantôt anglais, tantôt belges. L'honorable M. Lestiboudois nous disait : Vous voyez bien, l'Angleterre a mis six ans pour envahir notre marché, et vous donnez six ans à la Belgique ! il est clair que la Belgique envahira notre marché comme l'Angleterre l'a envahi. Dans la concurrence engagée entre la France et la Belgique, c'est la France qui a les avantages ; la France est aujourd'hui plus avancée que la Belgique en ce qui concerne l'industrie. Pourquoi ne ferions-nous pas aussi des progrès pendant cette durée de six années ? Malgré la concurrence, notre industrie pourra faire, dans ce temps, des pas aussi rapides que ceux que pourra faire la Belgique. Nous ne sommes pas en retard, vis-à-vis de la Belgique, dans la situation où nous étions vis-à-vis de l'Angleterre en 1842. Notre situation est bien meilleure ; l'avantage est de notre côté ; nous soutiendrons à l'aide des droits qui s'élèveront progressivement, la concurrence à laquelle nous serons soumis.

Mais, soit qu'on considère les motifs politiques, soit qu'on examine la question sous le point de vue commercial, je regarde comme démontré par les faits que la convention actuelle a pour nous des avantages que n'avait pas la convention précédente. Elle nous offre pas les mêmes dangers, et elle nous assure les mêmes résultats. Elle nous offre de meilleures conditions commerciales ; l'en conclut qu'il n'y a point à hésiter à l'adopter. J'ai répondu aux objections élevées et contre le fond du traité et contre sa durée. Cependant je ne voudrais pas insister de cette manière sans dire quelques mots d'une question qui me paraît grande, et qui est, à mon avis, la plus grande d'une question commerciale, c'est la question des honorables députés qui se sont occupés de la politique commerciale générale de la France, à l'occasion du traité.

Les uns, en citant l'exemple de ce qui se passe en ce moment dans un pays voisin, ont été inquiétés et se sont appliqués à nous retenir sur cette pente de nous y pousser. Mon honorable ami, M. le ministre du commerce, a expliqué hier à cet égard. Je veux aussi, dans l'intérêt non-seulement de la question particulière, mais dans l'intérêt de ce débat, sur lequel, croyez-le bien, l'attention non-seulement de nos voisins, mais de toute l'Europe est dirigée, je veux aussi dire ce que je pense de la politique commerciale qui convient à la France, qu'elle doit pratiquer et que nous pratiquons. Messieurs, il y a dans les mesures qui occupent en ce moment l'Angleterre, deux choses bien distinctes. Il y a ce qu'on peut appeler une réforme sociale qui s'adresse à l'ordre social intérieur de l'Angleterre et une réforme purement commerciale. Vous savez quel est l'état de la population ouvrière employée en Angleterre dans les travaux manufacturiers. Le nombre de cette population, en regard à la population agricole, est très considérable. La population ouvrière des manufactures surpasse de beaucoup, en Angleterre, le nombre des ouvriers employés dans les travaux de l'agriculture. Je n'ai aucune confiance dans la situation de la population ouvrière employée dans les manufactures. Vous savez de plus que ce nombre va toujours croissant. Vous savez aussi que la condition des ouvriers employés dans les manufactures est, en regard à leurs habitudes, leurs besoins, leurs souffrances, que souvent ils ont grand-peine à suffire à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Vous savez enfin que cette population est extrêmement mobile, précaire, oscillatoire ; car il y a dans le prix des denrées vitales, de tout ce qui est nécessaire à la subsistance et aux autres nécessités de la vie en Angleterre, des oscillations énormes.

Cette dure condition de la population ouvrière des manufactures et les périls qu'elle peut entraîner pour le pays ont frappé de tout temps l'attention des véritables hommes d'Etat de l'Angleterre, et particulièrement de sir Robert Peel.

Depuis longtemps il s'est montré ardemment préoccupé du désir de trouver des moyens de changer la condition de la population manufacturière de l'Angleterre. Il croit qu'on peut la rendre meilleure pour les ouvriers eux-mêmes, et en même temps plus sûre pour le pays tout entier en atteignant les trois résultats que voici : en maintenant, en augmentant toujours en Angleterre la somme du travail manufacturier ; en abaissant le prix de ce que j'appellerai tout à l'heure les denrées vitales, les nécessités de la vie pour la population ouvrière ; enfin, en diminuant les terribles oscillations auxquelles ces prix sont exposés.

Voilà le triple but que s'est proposé depuis longtemps sir Robert Peel, et qui a déterminé les principales mesures qui se discutent dans le parlement, en particulier celle qui touche aux loix sur les céréales.

Je crois que tous les amis de l'humanité, tous les amis de l'ordre social doivent désirer ardemment le succès des mesures que propose sir Robert Peel. Je suis de ceux qui désirent sincèrement et profondément le succès de ces mesures. Je crois en même temps que ce succès peut être obtenu sans porter atteinte aux bases sur lesquelles repose la constitution politique de la grande nation au milieu de laquelle ces mesures sont proposées.

Personne, Messieurs, n'est plus ami que moi de l'influence de la propriété foncière, je dirai de la prépondérance de l'intérêt agricole dans un grand pays ; je suis convaincu que c'est sur cet intérêt-là que repose le plus solidement la prospérité comme la sécurité de l'état social.

Je suis donc, pour mon propre compte, ainsi très sincère, très décidé de l'influence des intérêts agricoles dans un grand pays.

Personne ne peut méconnaître qu'en Angleterre, en particulier, c'est à l'influence de la propriété foncière, de l'intérêt agricole, à l'influence de ce qu'on a coutume d'appeler l'aristocratie territoriale, que l'Angleterre a dû sa force et une grande partie de sa prospérité ; elle a trouvé là ce que toutes les grandes nations y trouveront quand elles l'y chercheront, l'esprit de conservation et l'esprit d'indépendance en même temps, c'est-à-dire les deux grands gages de la liberté et de la puissance politique.

Je crois donc très désirable que l'équilibre des influences en Angleterre et dans les autres grands pays, la propriété foncière, ne subissent aucun ébranlement. Sans doute on demande en ce moment à cet intérêt un grand sacrifice ; il en a déjà fait beaucoup, et il n'y a point succombé. Il saura, s'il le faut, faire encore celui-là, et il n'y perdra point son influence.

Je suis convaincu qu'il n'est jamais entré dans la pensée de sir Robert Peel de déplacer les influences politiques dans son pays, d'ôter à la propriété foncière l'ascendant qu'elle a si heureusement possédé en Angleterre. Il a cru pouvoir améliorer la condition des classes manufacturières sans altérer les institutions de son pays ; j'espère qu'il réussira dans ce double but.

Voilà, Messieurs, la première partie des réformes que propose sir Robert Peel.

Voici la seconde ; ici il ne s'agit plus d'ordre social intérieur, il s'agit uniquement des rapports commerciaux de l'Angleterre avec les pays étrangers.

Sir Robert Peel pense évidemment que les industries nationales, lorsqu'elles peuvent sans danger, sans y succomber, supporter la concurrence extérieure, doivent être appelées à cette épreuve. Il pense que cette épreuve de la concurrence extérieure est commandée aux industries nationales qui peuvent la supporter sans y succomber, par l'intérêt de l'extension des relations extérieures du pays et de son influence, commandée par l'intérêt de l'affermissement de la puissance nationale, commandée enfin par l'intérêt du public consommateur à qui cette concurrence profite.

Sir Robert Peel propose donc de proposer cette épreuve de la concurrence extérieure aux industries nationales qui peuvent l'accepter sans y périr ; mais ne croyez pas que, pour cela, sir Robert Peel ait cessé d'être un économiste un conservateur ; ne croyez qu'il ait aboli ni qu'il veuille abolir tous les droits protecteurs ; vous pouvez passer en revue les droits établis dans le non-protecteurisme comme le disait hier mon honorable ami M. le ministre du commerce ; il n'y a rien de plus protecteur et plus substantiel, et très efficace, que les droits établis dans le non-protecteurisme et très efficaces. Sir Robert Peel a tenté de livrer aveuglément le marché anglais à la concurrence étrangère ; il n'est point un apôtre de la liberté de commerce illimitée ; il est seulement un partisan de la concurrence étrangère limitée dans certaines conditions. Messieurs, voilà le vrai caractère, le véritable but des mesures qui se discutent en ce moment de l'autre côté du détroit.

Qu'y a-t-il à prendre pour nous ?

La première de ces mesures, la réforme sociale qui intéresse la population manufacturière, je n'hésite pas à le dire, elle n'est pas applicable chez nous. Non que la condition de la population manufacturière ne soit susceptible chez nous de beaucoup d'améliorations ; elle en reçoit tous les jours, mais il n'y a au fond point de rapports entre la situation de la France, à cet égard, et la situation de l'Angleterre. Chez nous c'est la population agricole qui domine ; la population manufacturière lui est très inférieure en nombre ; de plus, la condition de cette dernière population est, à tout prendre, en regard à la diversité des besoins et des habitudes, meilleure que la condition de la population correspondante en Angleterre, enfin elle n'est point sujette à ces violentes et longues oscillations dont la population manufacturière de l'Angleterre a tant à souffrir. Les raisons qui ont fait entreprendre à sir Robert Peel en Angleterre la première partie de sa réforme sociale, ne sont point applicables à la France. Méfions-nous donc de ces réformes sociales que sir Robert Peel propose.

C'est un grand et beau spectacle que nous est donné par sir Robert Peel, mais il n'y a rien là que nous soyons prêts à prendre et à appliquer chez nous.

Voilà la seconde.

Messieurs, une seconde partie, l'extension de la concurrence appliquée aux industries nationales ; mon honorable ami, M. le ministre du commerce vous le disait lui-même hier, c'est la voie dans laquelle l'administration française marche depuis longtemps. Nous sommes en matière d'industrie de conservateurs, de protecteurs, cela est vrai ; nous entendons maintenir le système conservateur, le système protecteur ; mais nous entendons aussi le modifier, l'élargir,

l'assouplir à mesure que des besoins nouveaux et des possibilités nouvelles se manifestent. Non seulement nous entendons le faire, mais nous l'avons toujours fait.

Combien de prohibitions ont été supprimées depuis 1830 ? Combien de tarifs ont été abaissés ! Si on en mettait sous vos yeux le tableau, vous verriez quels progrès nous avons faits déjà dans cette voie véritablement réformatrice et libérale, en même temps qu'ils ont été modérés et prudents.

Nous sommes, je le reconnais, obligés dans cette voie à plus de modération, à plus de prudence, à plus de réserve que les ministres anglais n'y sont obligés pour leur compte. Il est très-vrai, comme vous le disiez hier l'honorable M. Cunin-Gridaine ; que notre industrie opère avec un capital bien moins considérable, par conséquent elle est plus faible. Il est très-vrai aussi que pour le travail elle est moins perfectionnée, moins avancée à beaucoup d'égards ; qu'il y a là aussi pour elle une cause de faiblesse.

Enfin il est encore très-vrai que le marché intérieur à pour nous une immense supériorité sur le marché extérieur ; cela ne saurait être mis en doute. En même temps donc que nous avons intérêt à réformer progressivement nos tarifs, à étendre nos relations au dehors, à nous donner ainsi à nous-mêmes de nouveaux gages de bons rapports et de paix, à améliorer ainsi la condition du public consommateur, en même temps nous devons procéder avec beaucoup plus de réserve, de patience et de prudence qu'on ne le fait ailleurs, parce que notre industrie ne serait pas en état de subir les épreuves, les concurrences auxquelles l'industrie anglaise résiste énergiquement.

Vous le voyez, Messieurs, lorsqu'on y regarde de près, lorsqu'on se rend compte véritablement et des réformes proposées par sir Robert Peel, et de leurs motifs, et de leurs effets, on reconnaît que, pour l'une de ces grandes réformes, elle ne nous est point applicable, et que pour l'autre nous sommes dans la même voie que l'Angleterre, nous sommes plus lentement, et par de bonnes raisons, mais nous y sommes.

Il faut y persévérer, il faut y avancer toutes les fois que cela se peut sans danger pour nos grandes industries, avec profit pour notre influence politique dans le monde, avec profit pour le public consommateur.

Nous l'avons fait, nous continuerons à le faire, nous continuerons à résoudre les questions commerciales dans cet esprit véritablement réformateur et libéral en même temps que conservateur.

Nous rencontrerons des difficultés. Les intérêts ont parfaitement droit de se défendre ; le gouvernement représentatif est institué pour cela ; il est institué pour que chacun vienne ici, soit par lui-même, soit par ses représentants, dire ce qu'il pense, ce qu'il est, quels sont ses droits et ses prétentions. Les chambres, la couronne, toutes nos institutions sont là pour prononcer dans l'intérêt général.

J'ai eu l'honneur, depuis que je siège dans le cabinet, de signer huit traités de commerce. Ces huit traités ont tous été conçus et conclus dans cet esprit ; et je n'hésite pas à dire qu'il n'y en a aucun qui n'ait fait faire quelque progrès à la situation politique et commerciale de la France dans le monde.

Je termine par une dernière considération qui répondra à une objection que m'a faite M. Lestiboudois, et à laquelle je m'attendais.

Pourquoi des traités de commerce ? N'avez-vous pas dit vous-même qu'il valait mieux ne pas en conclure et se borner à des modifications réciproques de tarifs.

J'ai dit cela, et je suis loin de le retirer.

Toutes les fois que vous pourrez régler vos relations avec les nations étrangères sans traités de commerce, par des modifications réciproques de tarifs et en conservant votre entière liberté, cela vaudra mieux, beaucoup mieux. Faites-le, faites-le surtout, faites-le toujours dans vos rapports avec les grandes nations.

Les grandes nations peuvent adopter sans inconvénient cette méthode-là ; elles peuvent s'y prêter les unes comme les autres, parce que, sûres de leurs forces, elles peuvent se faire les unes aux autres le même mal, le même bien. Quand vous aurez modifié vos tarifs dans vos rapports avec l'Angleterre ou avec les Etats-Unis, vous serez fort bien qu'ils ont dans ces forces respectives, dans l'étendue et l'importance de leurs rapports commerciaux avec vous, de quoi prendre leur revanche, si vous changez tout à coup vos tarifs à leur égard.

Mais quand vous traitez avec de petits Etats, avec des puissances secondaires, avec lesquelles vous avez cependant un grand intérêt à assurer vos relations commerciales, la situation est bien différente. En effet, ces puissances n'ont pas la garantie de leurs forces, elles ne peuvent se dire à elles-mêmes que le jour où elles voudront, elles vous rendront ce que vous leur ferez. Alors, pour traiter avec vous, elles vous demandent des traités de commerce ; elles ne se font pas aux modifications de tarifs, elles sentent le besoin d'obtenir de vous par un traité une garantie qu'elles ne trouvent pas en elles-mêmes. C'est là les motifs qui, dans un certain nombre de cas, nous déterminent et doivent nous déterminer à faire des traités de commerce. J'aime beaucoup mieux l'indépendance des modifications de tarifs, je la crois préférable ; je suis convaincu que dans toutes les occasions où nous pouvons nous assurer nos relations commerciales par ce moyen, il vaut infiniment mieux l'employer ; mais quand vous ne le pouvez pas, quand il faut ou sacrifier le règlement de ces relations commerciales ou faire un traité, je dis qu'il n'y a pas à hésiter, et que la durée de six années n'est pas une raison suffisante pour écarter un traité qui assure de tels résultats.

Nouvelles d'Espagne.

Le grand événement recommandé par le cabinet est la question d'une modification ministérielle. La vérité à cet égard est que le cabinet a décidé de procéder à de bonnes élections générales. Le cabinet avait eu la pensée, à ce qu'on assure, de s'adjointre des hommes parlementaires. On devait diviser le ministère de l'intérieur en deux parties :

— Oui, si je suis tué, dit en riant Morcerf. Mais je t'assure, bonne mère, que je suis au contraire dans l'intention de défendre cruellement ma peau ; je ne me suis jamais senti si bonne envie de vivre que maintenant.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! fit Mercédès.

— D'ailleurs, pourquoi donc voulez-vous que je sois tué, ma mère ? Est-ce que Lamoricière, cet autre Ney du Midi, a été tué ? Est-ce que Changarnier a été tué ? Est-ce que Bedeau a été tué ? Est-ce que Morrel, que nous connaissons, a été tué ? Songez donc à votre joie, ma mère, lorsque vous me verrez revenir avec mon uniforme brodé ! Je vous déclare que je compte être superbe là-dessous, et que j'ai choisi ce régiment-là par coquetterie.

Mercédès soupira, tout en essayant de sourire : elle comprenait, cette sainte mère, qu'il était mal à elle de laisser porter à son enfant tout le poids du sacrifice.

— Eh ! bien donc ! reprit Albert, vous comprenez, ma mère, voilà déjà plus de quatre mille francs assurés pour vous ; avec ces quatre mille francs vous vivrez deux bonnes années.

— Crois-tu ? dit Mercédès.

Ces mots étaient échappés à la comtesse, et avec une douleur si vraie, que leur véritable sens n'échappa point à Albert ; il sentit son cœur se serrer, et prenant la main de sa mère qu'il pressa tendrement dans les siennes :

— Oui, vous vivrez ! dit-il.

— Je vivrai, s'écria Mercédès, mais tu ne parles point, n'est-ce pas, mon fils ?

— Ma mère, je partirai, dit Albert d'un ton calme et ferme : vous m'aimez trop pour me laisser près de vous inutile ; d'ailleurs, j'ai signé.

— Tu feras selon ta volonté, mon fils, moi je ferai selon celle de Dieu.

— Non pas selon ma volonté, ma mère, mais selon la raison, selon la nécessité. Nous sommes deux créatures désespérées, n'est-ce pas ? Qu'est-ce que la vie pour vous aujourd'hui ? rien. Qu'est-ce que la vie pour moi ? oh ! bien peu de chose sans vous, ma mère, croyez-le ; car sans vous cette vie, je vous le jure, eût cessé du jour où j'ai douté de mon père et renié son nom ! Enfin je vis si vous me promettez d'espérer encore ; si vous me laissez le soin de votre bonheur à venir, vous doublez ma force ; alors je vais trouver là-bas le gouverneur de l'Algérie, c'est un cœur loyal et surtout essentiellement soldat ; je lui conte ma lugubre histoire, je le prie de tourner de temps en temps les yeux du côté où je serai, et s'il me tient parole, s'il me regarde faire, avant six mois je suis officier ou mort. Si je suis officier, votre sort est assuré, ma mère, car j'aurai de l'argent pour vous et pour moi, et de plus un nouveau nom dont nous serons fiers tous deux, puisque ce sera votre vrai nom. Si je suis tué... eh bien ! si je suis tué, alors, chère mère, vous mourrez si vous plait, et alors nos malheurs auront leur terme dans leur

ment dépensé assez d'argent pour en connaître le prix. C'est énorme, voyez-vous, trois mille francs, et j'ai bâti sur cette somme un avenir miraculeux et éternelle sécurité.

Vous dites cela, mon ami, continua la pauvre mère ; mais d'abord accablons-nous ces trois mille francs ? dit Mercédès en rougissant.

— Mais c'est convenu, ce me semble, dit Albert d'un ton ferme ; nous les acceptons d'autant plus que nous ne les avons pas, car ils sont, comme vous savez, enterrés dans le jardin de cette petite maison des allées de Neillan, à Marseille.

— Avec deux cents francs, dit Albert, nous irons fêter deux à Marseille.

— Avec deux cents francs, dit Mercédès, y songez-vous, Albert ?

— Oh ! quant à ce point, je me suis renseigné aux diligences et aux bureaux à vapeur, et mes calculs sont faits. Vous retenez votre place pour Châteauneuf dans le coupé ; vous voyez, ma mère, que je vous traite en reine ; cinq francs.

Albert prit une plume, et écrivit : coupé, trente-cinq francs, ci 35 fr.

De Châteauneuf à Lyon, vous allez par le bateau à vapeur, six francs, ci 6

De Lyon à Avignon, le bateau à vapeur, encore, seize francs, ci 16

De Avignon à Marseille, sept francs, ci 7

Dépenses de route, cinquante francs, ci 50

Total : 114 fr.

— Mettons cent vingt, ajouta Albert en souriant, vous voyez que je suis généreux, n'est-ce pas, ma mère ?

— Mais toi, mon pauvre enfant ?

— Moi ! n'avez-vous pas vu que je me réserve quatre-vingts francs ? C'est pour une femme, ma mère, n'a pas besoin de toutes ses aises ; d'ailleurs, je compte que c'est que de voyager.

— Avec la chaise de poste et ton valet de chambre ?

— De toute façon, ma mère.

— Eh bien, soit, dit Mercédès, mais ces deux cents francs ?

— Ces deux cents francs, les voici, et puis deux cents autres encore. Tenez, j'ai entendu ma montre cent francs, et les bracelets trois cents ; comme je suis heureux ! des breloques qui valaient trois fois la montre, et toujours cette même histoire de superflu. Nous voilà donc riches, puisqu'un lieu de quatre cents francs qu'il vous fallait pour faire votre route, vous en avez cent cinquante.

— Mais nous devons quelque chose dans cet hôtel ?

— Non, rien ; j'ai payé tout par avance, comme mes autres fois, cela est convenu ; et puis qu'il ne me faut à la rigueur que quatre-vingts francs pour ma route, vous voyez que je nage dans le luxe. Mais ce n'est pas

le tout ; que dites-vous de ceci, ma mère ?

— Et Albert tira d'un petit carnet à fermoir d'or, reste de ses anciennes fantaisies ou peut-être même tendre souvenir de quelques-unes de ces femmes mystérieuses et volées qui frappaient à la petite porte ; Albert tira d'un petit carnet un billet de mille francs.

— Qu'est-ce que ceci ? demanda Mercédès.

— Mille francs, ma mère. Oh ! il est parfaitement carré.

— Mais d'où te viennent ces mille francs ?

— Ecoulez ceci, ma mère, et ne vous émoionnez pas trop.

Et Albert se levant, alla embrasser sa mère sur les deux joues, puis il s'arrêta à la regarder.

— Vous n'avez pas idée, ma mère, comme je vous trouve belle ! dit le jeune homme avec un profond sentiment d'amour filial ; vous êtes en vérité la plus belle comme vous êtes la plus noble des femmes que j'aie jamais vues !

— Cher enfant ! dit Mercédès essayant en vain de retenir une larme qui pointait au coin de sa paupière.

— En vérité, il ne vous manquait que d'être malheureuse pour changer mon amour en adoration.

— Je ne suis pas malheureuse tant que j'ai mon fils, dit Mercédès ; je ne serai point malheureuse tant que je l'aurai.

— Ah ! justement, dit Albert ; mais voilà où commence l'épreuve, ma mère ! vous savez ce qui est convenu ?

— Sommes-nous donc convenus de quelque chose ? demanda Mercédès.

— Oui, il est convenu que vous habitez Marseille, et que moi je partirai pour l'Afrique ; où, en place du nom que j'ai quitté je me ferai le nom que j'ai pris.

Mercédès poussa un soupir.

— Eh bien ! ma mère, depuis hier je suis engagé dans les spahis, ajouta le jeune homme en baissant les yeux avec une certaine honte, car il ne savait pas lui-même tout ce que son abaissement avait de sublime, ou plutôt j'ai cru que mon corps était bien à moi et que je pouvais le vendre ; depuis hier, je remplace quelqu'un. Je me suis vendu, comme on dit, et j'ai fait un essai de sourire, plus cher que je ne croyais valoir ; c'est-à-dire deux mille francs.

— Ainsi ces mille francs ?... dit en tressaillant Mercédès.

— C'est la moitié de la somme, ma mère ; l'autre viendra dans un an.

Mercédès leva les yeux au ciel avec une expression que rien ne saurait rendre, et les deux larmes arrêtées au coin de sa paupière, débordant sous l'émotion intérieure, coulèrent silencieusement le long de ses joues.

— Le prix de son sang ! murmura-t-elle.

